

Annexe A

Sheppard Pratt –**Politique d'aide financière aux patients – Résumé en langage clair**

Sheppard Pratt s'engage à fournir aux patients les soins et services de la plus haute qualité. Afin d'aider nos patients et de se conformer aux lois fédérales et aux lois de l'État du Maryland, Sheppard Pratt fournit les informations suivantes sur sa politique d'aide financière (ou FAP).

Admissibilité à l'aide financière

Dans le cadre de la FAP, certains patients non assurés et sous-assurés peuvent être admissibles à recevoir une aide financière pour le coût des services d'urgence et médicalement nécessaires. Certains services sont exclus, tels que les services optionnels, le(s) programme(s) éducatif(s), The Retreat (service de santé mentale), les programmes à la Ruxton House, ainsi que les services auxiliaires connexes. De plus, la communauté des quakers peut être admissible à une aide distincte et/ou supplémentaire dans le cadre de la politique d'aide financière distincte de Sheppard Pratt au profit des quakers.

Les patients admissibles à une aide financière au titre de la FAP ne se verront pas facturer, pour les soins d'urgence ou médicalement nécessaires, un montant supérieur à celui généralement facturé aux patients assurés. L'admissibilité est basée sur le revenu familial brut et la taille de la famille du patient et/ou de la personne responsable. Le critère de revenu annuel utilisé sera de 300 % par rapport au revenu visé dans les directives fédérales actuelles en matière de pauvreté, tel qu'établi chaque année dans le Federal Register. Les actifs et les passifs seront également pris en compte. Une aide financière peut être accordée jusqu'à 100 % des frais médicaux.

Demander une aide financière

Les patients à la recherche d'une aide financière doivent remplir un formulaire de demande et fournir les pièces justificatives demandées dans la FAP et le formulaire de demande. Une copie gratuite de la FAP et du formulaire de demande est disponible :

<ul style="list-style-type: none"> • En personne : tout site/bureau d'enregistrement des patients • Via le site Web : www.sheppardpratt.org/patient-care-and-services/resources/financial-support/ 	<ul style="list-style-type: none"> • Par courrier : Sheppard Pratt À l'attention du service d'aide financière 849 Fairmount Avenue Towson MD 21286-2624 • Par téléphone : (410) 938-3370 (appel local) (800) 264-0949 (numéro vert) Du lundi au vendredi, de 8 h à 15 h
--	---

Des représentants de Sheppard Pratt sont disponibles sur rendez-vous au centre de conférence de Sheppard Pratt ou par téléphone (voir liste ci-dessus) pour aider les patients dans le processus de demande. Les traductions de la FAP, du formulaire de demande et du présent résumé sont disponibles dans la langue suivante sur demande : espagnol. Pour les autres langues, une aide à la traduction peut être disponible sur demande.

Droits des patients

Les patients qui répondent aux critères d'admissibilité de la politique d'aide financière peuvent recevoir l'aide de l'hôpital dans le paiement de leur facture. Si vous pensez avoir été dirigé à tort vers une agence de recouvrement, vous avez le droit de contacter le service commercial de Sheppard Pratt par téléphone au 410-938-3370 ou au numéro vert : 1-800-264-0949.

Vous pouvez être admissible à l'assistance médicale du Maryland. L'assistance médicale est un programme financé conjointement par l'État et par le gouvernement fédéral et qui paie jusqu'à concurrence du coût total de la couverture médicale pour les personnes admissibles à faible revenu. Dans certains cas, il se peut que vous soyez obligé de demander cette couverture et qu'elle vous soit refusée avant d'être admissible à l'aide financière de Sheppard Pratt.

Pour plus d'informations concernant le processus de demande d'assistance médicale du Maryland, veuillez appeler le département des services sociaux de votre région par téléphone au 1-800-332-6347 ou via Internet (www.dhr.state.md.us).

Obligations des patients

Pour les patients qui ont la capacité de payer, il leur incombe de payer dans les délais. Sheppard Pratt s'efforce de veiller à ce que les comptes des patients soient correctement facturés, et à ce que les patients hospitalisés reçoivent un relevé récapitulatif uniforme dans les 30 jours suivant leur sortie. Il est de la responsabilité du patient de fournir des informations correctes sur son assurance.

Si vous ne disposez pas de couverture santé, vous êtes tenu de payer la facture dans les délais. Si vous pensez pouvoir bénéficier de la FAP de Sheppard Pratt, ou si vous n'avez pas les moyens de payer la facture en totalité, vous devez nous contacter comme indiqué ci-dessus.

Si vous ne respectez pas les obligations financières associées à votre facture, vous pouvez être dirigé vers une agence de recouvrement. Il est de la responsabilité du patient de fournir à l'hôpital des informations exactes et complètes. Si votre situation financière change, vous avez l'obligation de contacter Sheppard Pratt pour fournir des informations à jour.

Les médecins qui soignent des patients à Sheppard Pratt, qu'ils soient hospitalisés ou en consultation externe, facturent généralement séparément et leurs honoraires ne sont pas inclus dans votre relevé de facturation d'hospitalisation.

Tous les patients peuvent demander et recevoir une estimation écrite du total des frais pour les services, procédures et fournitures non urgents qui, dans la mesure du raisonnable, sont censés être fournis et facturés par Sheppard Pratt. Dans la mesure autorisée par la loi et conformément aux politiques de Sheppard Pratt, les frais peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les frais pour l'utilisation ambulatoire des installations hospitalières, des cliniques, des fournitures et équipements ainsi que des services non médicaux (tels que les services de cliniciens non médecins).